

AVENANT N°1

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE MINI OGP

Article 2 – Catégories

Liste non exhaustive des châssis homologués à ce jour : Bucci, Ohvale, GRC, VMC, YCF, Mir, IRM et **Honda**.

Mini OGP France 115 : Pilotes à partir de 7 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés jusqu'à 11 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Machines limitées à 110cc embrayage semi-automatique 2 soupapes ou 115cc 4T 2 soupapes à boîte de vitesses.

Puissance maximum 12cv à la roue arrière.

Plaques blanches – Numéros noirs.

Mini OGP France 160 : Pilotes à partir de 10 ans jusqu'à 14 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Châssis type GP homologué. Moteur 160cc 4T monocylindre, Zongshen 155cc (2 soupapes), YX 160cc (2 soupapes), Tokawa 160cc (2 soupapes). Ohvale GP 0-160 (modèle homologué depuis 2016) ou Ohvale GP 0-160 Evo (modèle homologué depuis 2022).

Puissance maximum 14cv à la roue arrière. Roues 10 ou 12 pouces.

Plaques rouges – Numéros blancs.

Mini OGP France 190 : Pilotes à partir de 12 ans jusqu'à 16 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Châssis type GP homologué. Moteur 190cc Daytona (4 soupapes) type FSM et Ohvale GP-2 190 monocylindre.

Puissance maximum 23cv à la roue arrière. Roues 12 pouces.

Plaques noires – Numéros blancs.

Les machines électriques sont admises en Championnat de France Mini OGP 115, **160 et 190** sous réserve de respecter les règles de puissance dans la catégorie mentionnée.